

Secrétariat à la Capitale-Nationale

***Étude des crédits 2015-2016***

Demande de renseignements généraux de l'Opposition

Programme 5 – Élément 1

Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Le numéro de la page en bas à droite correspond au numéro de la question.

**1<sup>er</sup> mai 2015**



# SECRETARIAT À LA CAPITALE-NATIONALE

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION

### Programme 5 – Élément 1 Promotion et développement de la Capitale-Nationale

#### TABLE DES MATIÈRES

1.	Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2014-2015	1
2.	Pour chaque voyage fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes 2014-2015	2
3.	Liste des dépenses en publicité en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère et organisme	3
4.	Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques ou de l'organisation d'événements	4
5.	La liste des dépenses en formation de communication	5
6.	La liste des dépenses en formation de communication pour le personnel politique	6
7.	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi de tous les contrats octroyés par chaque ministère et organisme en 2014-2015	7
8.	Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme	8
9.	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par le sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la loi sur les contrats des organismes publics	9
10.	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2014-2015	10
11.	Le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère	11
12.	Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère	12

13.	Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la direction générale du ministère et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour chacune des années financières 2014-2015 et 2015-2016 de chacune des dépenses	13
14.	Pour le cabinet ministériel, pour la direction générale du ministère et pour organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015, de chaque dépense reliée à la téléphonie	14
15.	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016	15
16.	Pour chaque ministère et organisme, et ce, par direction le nombre de départ à la retraite	16
17.	Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2014-2015	17
18.	Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics fournir pour 2014-2015, les coûts de déménagement, d'aménagement, de rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés	18
19.	Liste du personnel de cabinet de chaque membre du conseil des ministres durant l'année 2014-2015	19
20.	Liste des sommes d'argent versées en 2014-2015 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme	20
21.	Liste du personnel hors structure, par catégories d'emploi, rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère	21
22.	Liste du personnel en disponibilité par catégories d'emploi	22
23.	Pour chaque ministère et organisme, le nombre d'occasionnels mis à pied par catégories d'âge en 2014-2015	23
24.	Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux	24
25.	Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications, aux sites spécialisés de recherche sur internet du ministère et des organismes publics en 2014-2015 en précisant pour chaque abonnement	25
26.	Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre	26
27.	Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public, fournir, et ce, depuis l'existence du site	27
28.	Nominations, depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2014, de mandataires, émissaires, négociateurs, médiateurs, commissaires, experts, enquêteurs et sans en restreindre la portée	28
29.	Pour chacune 2014-2015, les dépenses effectuées par ministère pour les visites et rencontres ministérielles et sous-ministérielles dans les régions du Québec	29
30.	Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015	30
31.	La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du conseil des ministres pour 2014-2015	31
32.	La liste des ententes et leur nature, signées en 2014-2015 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral et/ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du conseil exécutif ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi	32
33.	Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financières 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016	33
34.	Tel que le mentionne la politique de financement des services publics, l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2015-2016	34
35.	Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement en 2014-2015 et les prévisions 2015-2016	35
36.	Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2013-2014 et en 2014-2015, ainsi que les prévisions pour 2015-2016 et 2016-2017, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chacun des programmes, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme	36
37.	Pour chaque ministère et organisme, fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi : le montant total des primes au rendement et des bonis	37

38.	Pour chaque ministère et organisme fournir pour les années financières 2013-2014 et 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi : le montant total des primes de départ incluant des montants versés pour bris de contrat	38
39.	Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2014-2015 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire	39
40.	Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, dont les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée	40
41.	Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite du changement de gouvernement	41
42.	La liste des personnes et le mandat des comités formés par le conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes	42
43.	Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires	43
44.	Coûts de reconduction des programmes existants : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2014-2015 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2015-2016	44
45.	Liste des situations en 2014-2015 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le budget de dépenses 2014-2015	45
46.	Nombre de fonctionnaires ou etc affectés à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan nord en 2014-2015 et prévision pour 2015-2016	46
47.	Ventilation du budget du ministère consacré à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan nord pour 2014-2015 et prévision 2015-2016	47
48.	Portrait global et montant global de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés suite à une délégation de pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics	48
49.	Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016	49
50.	Pour chaque ministère et organisme, fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi : la masse salariale et des indemnités de retraite	50
51.	Pour chaque ministère et organisme, fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi : le taux d'absentéisme	51
52.	Pour chaque ministère ou organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du Conseil du trésor le 25 novembre 2014	52
53.	Pour chaque ministère ou organisme public, le détail des actions réalisées ou amorcées en 2014-2015 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la stratégie gouvernementale de développement durable	53
54.	Pour chaque ministère ou organisme public, la liste de tous les rapports, études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2014-2015	54



1. LISTE DES VOYAGES HORS QUÉBEC POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 :

- les endroits et dates de départ et de retour;
- la copie des programmes et rapports de mission;
- les personnes rencontrées;
- le coût (avec ventilation par poste : frais de déplacement, frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.);
- le nom des ministres, députés, personnel de cabinet, fonctionnaires concernés (avec leur titre) et autres participants (avec leur titre), regroupés par mission;
- pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants;
- la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
- les détails de ces ententes;
- les résultats obtenus à ce jour;
- les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.

Aucun voyage hors Québec n'a été effectué par le Secrétariat à la Capitale-Nationale pour l'exercice financier 2014-2015.

2. **POUR CHACUN DES VOYAGES FAIT EN AVION OU EN HÉLICOPTÈRE PAR CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL DES MINISTRES, DES MEMBRES DES CABINETS MINISTÉRIELS AU QUÉBEC ET DES DIRIGEANTS D'ORGANISMES POUR 2014-2015**

- l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- les coûts ventilés;
- le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
- pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

Ne s'applique pas au Secrétariat à la Capitale-Nationale.



3. LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ (INCLUANT CELLES SUR LE SITE INTERNET), EN ARTICLES PROMOTIONNELS ET EN COMMANDITES POUR CHAQUE MINISTÈRE (Y COMPRIS LE CABINET MINISTÉRIEL) ET ORGANISME :

- la ventilation des sommes dépensées pour 2014-2015, et les prévisions pour 2015-2016;
- les noms des firmes de publicité retenues;
- la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- le nom des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
- le but visé par chaque dépense;
- dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
- le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

Nom des fournisseurs	2014-2015
Les Publications Espace Montréal inc. pour la revue Espace Québec	1 900 \$
Solange Deschênes, réviseure	70 \$

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

4. LISTE DES DÉPENSES POUR L'ORGANISATION ET LA TENUE DE CONFÉRENCES DE PRESSE, D'ÉVÉNEMENTS MÉDIATIQUES OU AUTRES ÉVÉNEMENTS (SOMMETS, CONGRÈS, CONFÉRENCES, ETC.) :

- les sommes dépensées pour l'exercice financier 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement;
- le but visé par chaque dépense;
- le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;
- le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- la liste des contrats octroyés en indiquant le coût le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants);
- la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.

Exercice financier 2014-2015				
Type d'événement	But visé	Nom du fournisseur	Mode d'octroi	Coût global
Conférence de presse	Soutenir les projets de développement avec les partenaires de la région de Charlevoix	Rafic Nammour, réviseur	Sur facturation	88 \$
		La Compagnie de location d'autos Enterprise Canada	Sur facturation	82 \$

5. LA LISTE DES DÉPENSES EN FORMATION DE COMMUNICATION :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement;
- le but recherché par chaque dépense;
- nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

Organisée par une firme externe :

- les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016;
- le nom de la ou des firmes de publicité ou des communications;
- le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- la liste et les noms des fournisseurs et/ou des consultants, s'il y a lieu;
- le but visé par chaque dépense;
- nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

Aucune dépense en formation de communication organisée par le Secrétariat à la Capitale-Nationale et organisée par une firme externe pour l'exercice financier 2014-2015.

6. LA LISTE DES DÉPENSES EN FORMATION DE COMMUNICATION :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :

- les sommes dépensées pour l'exercice financier 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016;
- le but visé par chaque dépense;
- la nature de la formation;
- les personnes concernées.

Ne s'applique pas au Secrétariat à la Capitale-Nationale.

7. LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR UN MINISTÈRE OU ORGANISME (Y COMPRIS LE CABINET MINISTÉRIEL) EN 2014-2015, EN INDIQUANT, POUR CHAQUE CONTRAT :

- les noms du professionnel ou de la firme;
- les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et leur résultat (rapport ou document final);
- le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- la date d'octroi du contrat;
- le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- l'échéancier;
- dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Exercice financier 2014-2015			
Nom du fournisseur	Objet du contrat	Coût	Mode d'octroi
Marketing Léger inc.	Sondage téléphonique auprès des clients et partenaires du Secrétariat à la Capitale-Nationale dans le cadre de l'évaluation du Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale (FDERCN).	11 400 \$	Gré à gré

Pour les contrats de plus de 25 000 \$ l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

8. LISTE DÉTAILLÉE DE TOUS LES APPELS D'OFFRES PUBLICS DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME, EN INDIQUANT :

- la liste des soumissions et le montant de chacune des soumissions;
- la grille d'évaluation des soumissions;
- la justification du choix du soumissionnaire retenu;
- le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

Exercice financier 2014-2015			
Objet	Soumissionnaire	Montant des soumissions	Justification du choix retenu
Modèle de développement des secteurs de force de la région de la Capitale-Nationale	▪ Raymond Chabot Grant Thornton & Cie	64 500 \$	Plus bas soumissionnaire
	▪ SC Services de gestion KPMG	67 000 \$	
	▪ Mallette	79 000 \$	

Pour plus de détails les informations sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : [www.seao.ca](http://www.seao.ca).

9. LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME EN 2014-2015 ET QUI ONT FAIT L'OBJET DE COÛTS ADDITIONNELS AUTORISÉS PAR LE SOUS-MINISTRE OU LE DIRIGEANT DE L'ORGANISME PUBLIC, COMME IL EST PRÉVU À L'ARTICLE 17 DE LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS, EN INDIQUANT :
- le nombre d'autorisations;
  - le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
  - le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
  - le montant accordé;
  - les motifs de la demande;
  - tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

L'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics ne s'applique à aucun contrat octroyé par le Secrétariat à la Capitale-Nationale en 2014-2015.

**10. LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR UN CABINET MINISTÉRIEL EN 2014-2015**

EN INDIQUANT, POUR CHAQUE CONTRAT :

- le nom du professionnel ou de la firme;
- les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- le coût;
- l'échéancier;
- dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Ne s'applique pas au Secrétariat à la Capitale-Nationale.



**11. POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, ETC.) FOURNIR POUR 2014-2015 :**

- le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou oeuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère;
- le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
- le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
- le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
- une description de son mandat;
- la date de début de son contrat;
- la date prévue de fin de son contrat;
- sa rémunération annuelle.

Les informations relatives aux contrats sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : [www.seao.ca](http://www.seao.ca).

**12. POUR CHAQUE PROJET DE DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE OU DE MODERNISATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES DE PLUS DE 100 000 \$ INITIÉ DEPUIS L'ANNÉE FINANCIÈRE 2003-2004, AU SEIN DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME, D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UNE ENTREPRISE RELAVANT DU MINISTÈRE, INDIQUER :**

- le nom du projet;
- la nature du projet;
- l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- les plus récentes évaluations du coût du projet;
- les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- le nombre d'employés (ETC) affectés à ce jour;
- le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère;
- la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

Aucun projet de développement informatique de plus de 100 000 \$ n'a été initié pour l'exercice financier 2014-2015 au sein du Secrétariat à la Capitale-Nationale.

13. POUR LE CABINET MINISTÉRIEL ET LE BUREAU DE CIRCONSCRIPTION, POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE (BUREAU DU SOUS-MINISTRE, DES SOUS-MINISTRES ADJOINTS ET ASSOCIÉS) ET POUR LES ORGANISMES SOUS L'AUTORITÉ DU MINISTRE, LE MONTANT POUR CHACUNE DES ANNÉES FINANCIÈRES 2014-2015 ET 2015-2016 (ET LA VENTILATION POUR CHAQUE MOIS), DE CHACUNE DES DÉPENSES SUIVANTES :

- la photocopie;
- le mobilier de bureau;
- l'ameublement;
- la décoration et l'embellissement;
- les distributeurs d'eau de source;
- le remboursement des frais de transport;
- le remboursement des frais d'hébergement;
- le remboursement des frais de repas;
- le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement : au Québec et à l'extérieur Québec;

Dépenses	2014-2015
Photocopie	5 283 \$
Mobilier de bureau	0 \$
Ameublement	1 358 \$
Décoration et embellissement	0 \$
Distributeurs d'eau de source	0 \$
Remboursement des frais de transport	883 \$
Remboursement des frais d'hébergement	0 \$
Remboursement des frais de repas	143 \$
Remboursement des frais d'alcool et de fêtes	0 \$
Ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement <u>au Québec</u>	3 665 \$
Ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement <u>à l'extérieur du Québec</u>	0 \$

**14. POUR LE CABINET MINISTÉRIEL, POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE (BUREAU DU SOUS-MINISTRE, DES SOUS-MINISTRES ADJOINTS ET ASSOCIÉS) ET POUR LES ORGANISMES SOUS L'AUTORITÉ DU MINISTRE, LE MONTANT, POUR 2014-2015 (ET LA VENTILATION POUR CHAQUE MOIS), DE CHAQUE DÉPENSE RELIÉE À LA TÉLÉPHONIE :**

- le nombre de téléphones cellulaires, « BlackBerry », Iphone ou autres types de téléphones intelligents utilisés;
- le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres) et ordinateurs portables;
- le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- les coûts d'acquisition des appareils;
- le coût d'utilisation des appareils;
- le nom des fournisseurs;
- le coût des contrats téléphoniques;
- le nombre de minutes utilisées;
- le coût des frais d'itinérance;
- les coûts de résiliation, s'il y a lieu.

Dépenses	2014-2015
Nombre de téléphones cellulaires / blackberry / autre téléphone intelligent	8
Nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres) et ordinateurs portables	4
Nombre de téléavertisseurs utilisés	0
Coûts d'acquisition des appareils	115 \$
Coût d'utilisation des appareils	45 \$
Nom des fournisseurs	CSPQ
Coûts des contrats téléphoniques	3 018 \$
Nombre de minutes utilisées	Information non disponible
Coût des frais d'itinérance	0 \$
Coûts de résiliation	250 \$

15. CONCERNANT LES EFFECTIFS DE CHACUN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES, ET CE, POUR 2012-2013, 2013-2014 ET 2014-2015 AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016, (PAR ÉTABLISSEMENT POUR LES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION) :

- a. le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones, des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); **35 ans et plus**;
- b. le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones, des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); **35 ans et moins**;
- c. le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- d. le nombre total et la ventilation du nombre de congés en réserve pour le personnel et leur valeur estimée;
- e. le nombre total d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires;
- f. le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
- g. le nombre total et la ventilation du nombre de jours de vacances en réserve pour le personnel et leur valeur estimée;
- h. le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;
- i. le nombre et la répartition par catégories d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires) du personnel qui reçoit une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant et qui reçoit également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé ou de l'éducation;
- j. l'évolution des effectifs réguliers par catégories d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, etc.) et par leur territoire habituel de travail (direction centrale ou régions);
- k. l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- l. le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- m. le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (direction centrale et régions);
- n. le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.

a) et b) Le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones, des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.);

Catégories d'emploi	Toutes les catégories – Exercice financier 2014-2015					
Groupes d'âge	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
- de 35 ans	1	5 %	2	10 %	3	15 %
+ de 35 ans	5	25 %	12	60 %	17	85 %
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>30 %</b>	<b>14</b>	<b>70 %</b>	<b>20</b>	<b>100 %</b>

Le Secrétariat à la Capitale-Nationale ne compte aucun effectif dans la catégorie « **personnes handicapées, anglophones, autochtones, communautés culturelles** » pour l'exercice financier 2014-2015.

Catégories d'emploi	Personnel d'encadrement					
Groupes d'âge	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
- de 35 ans	0	0 %	0	0 %	0	0 %
+ de 35 ans	2	10 %	1	5 %	3	15 %
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>10 %</b>	<b>1</b>	<b>5 %</b>	<b>3</b>	<b>15 %</b>

La catégorie de personnel « d'encadrement » inclut un employé de la haute direction.

Catégories d'emploi	Professionnels					
Groupes d'âge	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
- de 35	1	5 %	2	10 %	3	15 %
35 ans et +	3	15 %	6	30 %	9	45 %
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>20 %</b>	<b>8</b>	<b>40 %</b>	<b>12</b>	<b>60 %</b>

Catégories d'emploi	Fonctionnaires					
Groupes d'âge	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
- de 35	0	0 %	0	0 %	0	0 %
35 ans et +	0	0 %	5	25 %	5	25 %
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>5</b>	<b>25 %</b>	<b>5</b>	<b>25 %</b>

La catégorie de personnel « fonctionnaires » inclut les techniciens et les employés de soutien.

c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;

Catégories	2014-2015
Professionnels	52
Fonctionnaires	25
<b>Total</b>	<b>77</b>

d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;

Catégories	2014-2015				
	Moins de 10 jours	10 à 50 jours	50 à 100 jours	100 jours et plus	Valeur
Cadres	0	0	1	1	68 452 \$
Professionnels	2	5	4	1	131 731 \$
Fonctionnaires	3	1	0	1	24 617 \$



e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);

Catégories	Heures supplémentaires - Exercice financier 2014-2015				
	Nombre d'heures effectuées	Nombre d'heures payées	Coût des heures supplémentaires payées (\$)	Nombre d'heures compensées	Coût estimé des heures compensées (\$)
Professionnels	207	70	2 503	137	3 724
Fonctionnaires	50	0	0	50	1 062
<b>Total</b>	<b>257</b>	<b>70</b>	<b>2 503</b>	<b>187</b>	<b>4 786</b>

f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;

Catégories	2014-2015
Cadres	41,5
Professionnels	217
Fonctionnaires	61,5
<b>Total</b>	<b>320</b>

g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée;

Catégories	Exercice financier 2014-2015				
	Moins de 10 jours	10 à 50 jours	50 à 100 jours	100 jours et plus	Valeur
Cadres	1	1	0	0	8 152 \$
Professionnels	4	2	0	0	17 266 \$
Fonctionnaires	1	2	0	0	5 841 \$

h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

i) le nombre de personnes et la répartition par catégories d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;

Les informations quant au nombre de personnes, par catégorie d'emploi, qui reçoivent une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, renferment des renseignements personnels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. En raison des paragraphes 1° de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 ces renseignements sont confidentiels. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

j) l'évolution des effectifs réguliers par catégories d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix) et par leur territoire habituel de travail (Centre principal de direction et chacune des régions);

	Catégories	2014-2015
Personnel d'encadrement	Haute direction	1
	Cadre	2
	Professionnel	10
Fonctionnaire	Technicien	2
	Soutien	3
	<b>Total</b>	<b>18</b>

Les employés ont tous comme territoire habituel de travail « capitale nationale ».

k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir (expert et émérite);

Période	Catégories d'emploi	Femmes	Hommes	Total
2014-2015	Professionnels	2	0	2

l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;

Période	Professionnel	Technicien	Soutien	Total
2014-2015	0	0	1	1

m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (Centre principal de direction et chacune des régions);

Effectif temps complet autorisé : 26 (la ventilation par catégorie d'emploi n'est pas disponible)

n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et les organismes.

o) le nombre d'employés permanents et temporaires;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et les organismes.

p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et les organismes.

**16. POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, ET CE, PAR DIRECTION :**

- nombre de départs à la retraite en 2013-2014 et en 2014-2015, incluant le total et la ventilation des indemnités versées;
- nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;
- nombre de départs à la retraite prévus pour 2015-2016 et 2016-2017 et les indemnités de retraites qui seront versées;
- nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

Nombre de départs à la retraite	Nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines	Nombre de départs à la retraite prévu pour 2015-2016	Nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats
La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et les organismes.	0	1	0

17. LISTE DES BAUX POUR LES ESPACES OCCUPÉS PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES EN 2014-2015 EN INDIQUANT POUR CHACUN D'EUX :

- l'emplacement de la location;
- la superficie totale pour chaque local loué;
- la superficie totale réellement occupée;
- la superficie inoccupée;
- le coût de location au mètre carré;
- le coût total de ladite location;
- le coût d'aménagement ou de rénovation réalisé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011; la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- la durée du bail;
- le propriétaire de l'espace loué;
- le nom des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

Objet	2014-2015
L'emplacement de la location	700, boulevard René-Levesque Est, 31 <sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5H1
La superficie du local loué	533,68 mètres carrés
Le coût total de ladite location	137 154 \$
Le coût d'aménagement et/ou de rénovation réalisés depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2014	8 455 \$
La durée du bail	1 <sup>er</sup> avril au 31 mars de chaque année
Le propriétaire de l'espace loué	Cominar

18. POUR LE CABINET MINISTÉRIEL, LES BUREAUX DE CIRCONSCRIPTION DES MINISTRES, LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE ET LA HAUTE DIRECTION DES ORGANISMES PUBLICS, FOURNIR LA VENTILATION DES COÛTS, POUR 2014-2015, DU DÉMÉNAGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT, DE LA RÉNOVATION ET AUTRES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LES ESPACES OCCUPÉS. POUR LES RÉNOVATIONS, FOURNIR :
- la ou les dates des travaux;
  - les coûts;
  - le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

Ne s'applique pas au Secrétariat à la Capitale-Nationale.

**19. LISTE DU PERSONNEL DE CABINET DE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL DES MINISTRES DURANT L'ANNÉE 2014-2015, EN INDIQUANT POUR CHAQUE INDIVIDU :**

- la date de l'entrée en fonction et la date de départ;
- le titre de la fonction;
- l'adresse du port d'attache;
- le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- la prime de départ versée, le cas échéant;
- le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- la description de tâches;
- le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour l'année financière 2014-2015;
- le nombre total d'employés au cabinet;
- la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013,2014 et 2014-2015;
- le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la fonction occupée;
- s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

Ne s'applique pas au Secrétariat à la Capitale-Nationale.



**20. LISTE DES SOMMES D'ARGENT VERSÉES EN 2014-2015 À MÊME LE BUDGET DISCRÉTIONNAIRE DU MINISTRE, DU MINISTRE DÉLÉGUÉ, DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME, EN INDIQUANT :**

- le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- la circonscription électorale;
- le montant attribué;
- le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme;

L'information relative à cette question est intégrée à la réponse du Ministère.

21. LISTE DU PERSONNEL HORS STRUCTURE, PAR CATÉGORIES D'EMPLOI, (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) RÉMUNÉRÉ PAR LE MINISTÈRE, MAIS QUI N'OCCUPE AUCUN POSTE DANS CE MINISTÈRE :

- le nom de la personne;
- le poste occupé;
- le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- la date de l'assignation hors structure;
- la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

Aucun membre du personnel hors structure, par catégories d'emploi, n'est rémunéré par le Secrétariat à la Capitale-Nationale.

22. LISTE DU PERSONNEL EN DISPONIBILITÉ PAR CATÉGORIES D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) EN INDIQUANT :

- le poste initial;
- le salaire;
- le poste actuel, s'il y a lieu;
- la date de la mise en disponibilité;
- les prévisions 2015-2016.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et les organismes.

23. POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS, ÉTABLISSEMENTS, INSTITUTIONS, ETC.), FOURNIR POUR 2014-2015, LE NOMBRE D'OCCASIONNELS MIS À PIED DONT LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME A MIS FIN À L'EMPLOI OU DONT LE CONTRAT N'A PAS ÉTÉ RENOUELÉ, EN VENTILANT :
- par catégorie d'emploi (cadre, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.)
  - prévisions pour 2015-2016;
  - par catégorie d'âge.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et les organismes.

**24. LISTE DU PERSONNEL RÉMUNÉRÉ PAR LE MINISTÈRE ET AFFECTÉ À D'AUTRES ORGANISMES PUBLICS, PARAPUBLICS, PARAPUBLICS NON GOUVERNEMENTAUX ET AUTRES EN INDIQUANT :**

- le nom de la personne;
- le poste occupé et le nom de l'organisme;
- le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- l'assignation initiale;
- l'assignation actuelle;
- la date de l'assignation hors structure;
- la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

Aucun membre du personnel n'est affecté à des organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres.

25. LISTE DE TOUS LES ABONNEMENTS AUX JOURNAUX, AUX REVUES MENSUELLES, AUX PUBLICATIONS (FORMAT PAPIER OU ÉLECTRONIQUE), AUX SITES SPÉCIALISÉS DE RECHERCHE SUR INTERNET (EUREKA, ETC.) DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES PUBLICS EN 2014-2015, EN PRÉCISANT POUR CHAQUE ABONNEMENT. VENTILER LE MONTANT TOTAL PAR CATÉGORIES.

- coût de chacun;
- le fournisseur;
- la nature du service.

Exercice financier 2014-2015		
Nom du fournisseur	Nature du service	Coût annuel
Hebdo Charlevoisien enr.	L'Hebdo Charlevoisien	190 \$
Coopérative du courrier du Portneuf	Le courrier de Portneuf	100 \$
Cedrom-Sni inc.	Eureka	3 103 \$
Communication Demo inc.	Revue de presse écrite et électronique	9 139 \$

**26. LES SOMMES DÉBOURSÉES PAR LE CABINET MINISTÉRIEL, LE MINISTÈRE OU LES ORGANISMES PUBLICS POUR L'ACHAT DE BILLETS DE SAISON, LA RÉSERVATION DE LOGES ET LES FRAIS PAYÉS AFIN DE DEVENIR MEMBRE D'UN CLUB PRIVÉ OU AUTRE.**

Aucune somme n'a été déboursée pour l'achat pour des billets de saison, de réservation de loges et de frais afin de devenir membre d'un club privé par le Secrétariat à la Capitale-Nationale.

27. POUR CHAQUE SITE INTERNET DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME PUBLIC (INCLUANT LES ÉVÉNEMENTS PONCTUELS), FOURNIR, ET CE, DEPUIS L'EXISTENCE DU SITE :

- le nom du site Web;
- le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- le coût de construction du site;
- les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »);
- la fréquence moyenne de mise à jour;
- la responsable du contenu sur le site.

Exercice financier 2014-2015					
Le nom du site Internet : www.scn.gouv.qc.ca					
Nom de la firme (conception)	Coût de construction	Coût d'hébergement, d'entretien et mise à jour	Coût de modernisation ou de refonte	Fréquence moyenne des mises à jour	Fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »)
Non applicable	0 \$	824 \$	0 \$	Une fois par semaine	Non pertinent pour l'Étude des crédits



**28. NOMINATIONS, DEPUIS LE 1<sup>er</sup> AVRIL 2014, DE MANDATAIRES, ÉMISSAIRES, NÉGOCIATEURS, MÉDIATEURS, COMMISSAIRES, EXPERTS, ENQUÊTEURS ET SANS EN RESTREINDRE LA PORTÉE :**

- la liste;
- le nom de la personne;
- les mandats de chacune de ces personnes;
- les contrats octroyés pour chaque mandat;
- le résultat du travail effectué;
- les échéances prévues;
- les sommes impliquées.

Aucune nomination n'a été effectuée en 2014-2015 au Secrétariat à la Capitale-Nationale.

29. POUR 2014-2015, LES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR MINISTÈRE POUR LES VISITES ET RENCONTRES MINISTÉRIELLES ET SOUS-MINISTÉRIELLES DANS LES RÉGIONS DU QUÉBEC, EN VENTILANT POUR CHACUNE DES RÉGIONS.

Une dépense de 170 \$ a été effectuée pour une visite sur le territoire des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est.

**30. POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, CONCERNANT LES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION EN 2012-2013, 2013-2014 ET 2014-2015 :**

- les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
- le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- le nombre total de demandes reçues;
- le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
- le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
- le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au rapport annuel 2014-2015 des ministères et des organismes.

**31. LA LISTE DE TOUTES LES ACTIVITÉS CONFIEES À CHAQUE ADJOINT PARLEMENTAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DES MINISTRES POUR 2014-2015 :**

- le coût (déplacements, etc.);
- le nombre de ressources affectées;
- le nombre de rencontres;
- le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.

Ne s'applique pas au Secrétariat à la Capitale-Nationale.

32. LA LISTE DES ENTENTES ET LEUR NATURE, SIGNÉES EN 2014-2015 ENTRE LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET/OU D'AUTRES PROVINCES CANADIENNES, DONT LA SIGNATURE A ÉTÉ PERMISE À LA SUITE D'UNE AUTORISATION OBTENUE EN VERTU DES ARTICLES 3.11, 3.12 OU 3.12.1 DE LA LOI SUR LE MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF OU D'UNE EXCLUSION OBTENUE EN VERTU DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 3.13 DE CETTE MÊME LOI.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat des Affaires intergouvernementales canadiennes, et ce, pour tous les ministères et les organismes.

33. LE DÉTAIL DES CRÉDITS PÉRIMÉS ET DES GELS DE CRÉDITS POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PAR ANNÉE BUDGÉTAIRE, ET CE, POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 ET LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et les organismes.

34. TEL QUE LE MENTIONNE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS, L'INVENTAIRE COMPLET DES SERVICES QUE LE MINISTÈRE ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE OFFRENT AUX CITOYENS ET LES TARIFS QU'ILS EXIGENT. LE COÛT UNITAIRE DE CHACUN DE CEUX-CI. LA LISTE DE TOUS LES REVENUS AUTONOMES (TARIFS, PERMIS, DROITS, REDEVANCES, ETC.) DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES ET LES PROJECTIONS POUR L'ANNÉE 2015-2016.

L'information concernant la Politique de financement des services publics sera présentée au rapport annuel 2014-2015 des ministères et des organismes.

**35. POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, UNE COPIE DU PLAN DE RÉDUCTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2014-2015 ET LES PRÉVISIONS 2015-2016.**

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et les organismes.



**36. POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC, LES SOMMES REÇUES EN 2013-2014 ET EN 2014-2015, AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016 ET 2016-2017, EN PROVENANCE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL OU D'UN AUTRE GOUVERNEMENT. INDIQUER DE FAÇON VENTILÉE POUR CHACUN DES PROGRAMMES, ENTENTES OU AUTRES LES SOMMES REÇUES, LA OU LES DATES DES VERSEMENTS ET À QUELLES FINS ELLES ONT ÉTÉ CONSACRÉES PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME.**

Aucune somme reçue au Secrétariat à la Capitale-Nationale en provenance du gouvernement fédéral ou tout autre gouvernement pour l'exercice 2014-2015.

37. POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, INSTITUTIONS, ETC.) FOURNIR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015, EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) : LE MONTANT TOTAL DES PRIMES AU RENDEMENT ET DES BONIS;

Le montant global versé est de 8 012,52 \$ pour l'exercice financier 2014-2015 par le Secrétariat à la Capitale-Nationale.

38. POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, INSTITUTIONS, ETC.) FOURNIR POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2013-2014 ET 2014-2015, EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) : LE MONTANT TOTAL DES PRIMES DE DÉPART (ALLOCATIONS DE TRANSITION) INCLUANT DES MONTANTS VERSÉS POUR BRIS DE CONTRAT.

Aucune prime de départ n'a été versée pour l'exercice financier 2014-2015 par le Secrétariat à la Capitale-Nationale.

**39. POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, DONT LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, INSTITUTIONS, ETC., FOURNIR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 LE MONTANT TOTAL ET LA VENTILATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI DES AUGMENTATIONS DE SALAIRE.**

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et les organismes.

40. POUR 2014-2015, COMBIEN Y A-T-IL DE CADRES, DE DIRIGEANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE INCLUANT LES SOUS-MINISTRES À QUI LES SALAIRES SONT VERSÉS SANS QU'AUUCUNE FONCTION OU TÂCHE NE LEUR SOIT ASSIGNÉE? POUR CHAQUE PERSONNE :

- fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère et organisme.

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui a reçu une rémunération sans exercer de fonction au Secrétariat à la Capitale-Nationale pour l'exercice financier 2014-2015.

41. POUR 2014-2015, COMBIEN Y A-T-IL DE CADRES, DE DIRIGEANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE INCLUANT LES SOUS-MINISTRES, AYANT ÉTÉ DÉPLACÉS DE LEURS FONCTIONS À LA SUITE DU CHANGEMENT DE GOUVERNEMENT? POUR CHAQUE PERSONNE :

- fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- fournir la liste des salaires versés;
- boni ou prime relié au déplacement de la fonction.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et les organismes.

42. LA LISTE DES PERSONNES ET LE MANDAT DES COMITÉS FORMÉS PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF, LES MINISTÈRES ET ORGANISMES AINSI QUE LES HONORAIRES DONNÉS À CES PERSONNES.

Nom du comité	Mandat	Membres du comité	Honoraires
Conférence administrative régionale (CAR)	Assurer la concertation et l'harmonisation des actions des ministères et des organismes gouvernementaux en région en vue de la mise en œuvre des politiques et des activités gouvernementales ayant des incidences sur le développement régional.	Directeurs régionaux des ministères et organismes ayant une incidence sur le développement régional.	0 \$
Comité interministériel Projet de développement du Massif de Charlevoix	Favoriser le déploiement et suivre le développement du projet récréotouristique quatre saisons de calibre international de Groupe Le Massif.	Secrétariat à la Capitale-Nationale, ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, Emploi-Québec, ministère des Transports, ministère du Tourisme, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.	0 \$
Table Québec-Québec	Table qui sert de lieu d'échanges, de convergence des visions et de concertation afin de définir le statut de capitale de la Ville de Québec et le degré d'autonomie nécessaire pour qu'elle puisse développer son plein potentiel.	Ville de Québec, ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire et le Secrétariat à la Capitale-Nationale.	0 \$
Comité Charlevoix en action	Vise à établir les bases d'un plan d'action pour le territoire de Charlevoix.	Députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré-Ile-d'Orléans, Place aux jeunes Charlevoix, CLE de Baie-Saint-Paul, Préfet de la MRC de Charlevoix, Préfet de la MRC de Charlevoix-Est, l'Union des producteurs agricoles, Commission scolaire de Charlevoix, Tourisme Charlevoix, Chambre de commerce de Charlevoix, Manoir Richelieu, Centre d'études collégiales en Charlevoix, Société d'aide au développement des collectivités, CLD de Charlevoix-Est, CLD de Charlevoix, Centre financier aux entreprises, Simard Suspension, Microbrasserie Charlevoix, Fibrotek, Solugaz.	0 \$
Table interministérielle sur la culture	Analyser et harmoniser les pratiques en matière de contributions financières des « festivals et événements ».	Sous-ministres des ministères et des organismes dont le ministère de la Culture et des Communications, ministère du Tourisme, ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Secrétariat du Conseil du trésor, Secrétariat à la Capitale-Nationale, Secrétariat à la région métropolitaine, ministère des Relations internationales et de la Francophonie, ministère des Finances.	0 \$

Nom du comité	Mandat	Membres du comité	Honoraires
Table gouvernementale aux affaires territoriales (TGAT)	<p>La Table gouvernementale aux affaires territoriales (TGAT) a pour mandat de favoriser la concertation entre les ministères et les organismes ou entreprises du gouvernement visés par la Loi sur le vérificateur général et la cohérence de leurs actions, particulièrement en matière d'occupation et de vitalité des territoires.</p> <p>La TGAT présidée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire est composée de hauts fonctionnaires de ministères et d'organismes de l'appareil administratif gouvernemental.</p>	<p>Secrétariat à la Capitale-Nationale, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministère de de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministère des Transports, ministère du Tourisme, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ministère de la Culture et des Communications, ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'inclusion, ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de la Famille, Société d'habitation du Québec, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministère de la Sécurité publique, Secrétariat du Conseil du trésor, ministère de la Justice, ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Société des traversiers du Québec, Secrétariat à la Jeunesse, Agence métropolitaine de transport, Secrétariat à la région métropolitaine, Centre de services partagés du Québec, Hydro-Québec, Investissement Québec, Société des établissements de plein air du Québec.</p>	0 \$
Table Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ)-Ville	Favoriser l'échange d'information et discuter des enjeux touchant divers projets ou sujets du secteur culturel dans la région.	Secrétariat à la Capitale-Nationale, ministère de la Culture et des Communications, la Ville de Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec, le Conseil des arts du Canada et Patrimoine canadien.	0 \$



43. POUR LA PRÉPARATION DES PROJETS DE LOI, DES POLITIQUES, DES STRATÉGIES OU DES CONSULTATIONS GOUVERNEMENTALES, INDICER, POUR CHAQUE TYPE, SI UNE ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ A ÉTÉ REQUISE PAR LE MINISTÈRE OU LE CABINET AUPRÈS DES PARTENAIRES. LE CAS ÉCHÉANT, POUR CHACUN DES TYPES VISÉS, FOURNIR LA LISTE DES PARTENAIRES ENGAGÉS AINSI QUE LADITE ENTENTE.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

**44. COÛTS DE RECONDUCTION DES PROGRAMMES EXISTANTS : LISTE EXHAUSTIVE DES PROGRAMMES MINISTÉRIELS EXISTANTS À LA FIN DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 ET QUI N'ONT PAS ÉTÉ RECONDUITS INTÉGRALEMENT EN 2015-2016. POUR CHACUN DE CES PROGRAMMES EXISTANTS EN 2014-2015, DONNER LE COÛT DE RECONDUCTION INTÉGRAL ET LA DÉPENSE PRÉVUE AUX CRÉDITS 2015-2016, EN INCLUANT LES PROGRAMMES QUI ONT ÉTÉ ABOLIS ET POUR LESQUELS LA DÉPENSE SERA NULLE.**

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et les organismes.

45. LISTE DES SITUATIONS EN 2014-2015 OÙ S'EST APPLIQUÉ LE PRINCIPE DU CRAN D'ARRÊT, TEL QU'IL EST DÉFINI DANS LE BUDGET DE DÉPENSES 2014-2015. INDIQUER LES NOUVELLES INITIATIVES OU TOUTE MAJORATION APPORTÉE À UN PROGRAMME EXISTANT, LE MONTANT EN CAUSE AINSI QUE LES MESURES PRISES POUR DÉGAGER LES SOMMES NÉCESSAIRES À LEUR FINANCEMENT.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et les organismes.

**46. NOMBRE DE FONCTIONNAIRES OU ETC AFFECTÉS À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN NORD EN 2014-2015 ET PRÉVISION POUR 2015-2016.**

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et les organismes.

**47. VENTILATION DU BUDGET DU MINISTÈRE CONSACRÉ À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN NORD POUR 2014-2015 ET PRÉVISION 2015-2016.**

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et les organismes.

48. PORTRAIT GLOBAL ET MONTANT GLOBAL DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME EN 2014-2015 QUI ON FAIT L'OBJET DE COÛTS ADDITIONNELS AUTORISÉS SUITE À UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR DU DIRIGEANT DE L'ORGANISME D'AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE, COMME IL EST PRÉVU À L'ARTICLE 17 DE LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS, EN INDIQUANT :

- le nombre d'autorisations;
- le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- le montant accordé;
- le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
- les motifs de la demande;
- tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Ces informations sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : [www.seao.ca](http://www.seao.ca).

49. CONCERNANT LES DÉPENSES EN INFORMATIQUE, POUR CHACUN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES (INCLUANT LES AGENCES, SOCIÉTÉS, ÉTABLISSEMENTS, INSTITUTIONS OU AUTRES) ET CE, POUR 2012-2013, 2013-2014 ET 2014-2015 AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016 :

- la dépense totale (opération et capital);
- les grands dossiers en cours;
- le nombre d'employés attirés aux dossiers informatiques;
- le nombre de consultants externes attirés aux dossiers informatiques.

L'information relative à cette question est intégrée à la réponse du Ministère.

50. POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEIL, ETC.), FOURNIR POUR 2014-2015, EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.)

- la masse salariale
- des indemnités de retraite, s'il y a lieu

En ce qui a trait à la réponse concernant « la masse salariale » celle-ci sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et les organismes. Aucune indemnité de retraite n'a été versée par le Secrétariat à la Capitale-Nationale pour l'exercice financier 2014-2015.



**51. POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEIL, ETC.), FOURNIR 2014-2015, EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) : LE TAUX D'ABSENTÉISME.**

Cette réponse se retrouve aux questions 15 c) et 15 f) des renseignements généraux de l'Opposition.

52. **POUR CHAQUE MINISTÈRE OU ORGANISME PUBLIC, PORTRAIT COMPLET ET BILAN DÉTAILLÉ DES ACTIONS ENTREPRISES ET DES COMPRESSIONS RÉALISÉES À LA SUITE DE L'ANNONCE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR LE 25 NOVEMBRE 2014. PLUS PRÉCISÉMENT, FOURNIR L'INFORMATION RELATIVE AUX ACTIONS DANS LE CADRE :**
- du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs;
  - du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
  - d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;
  - de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et les organismes.

53. POUR CHAQUE MINISTÈRE OU ORGANISME PUBLIC, LE DÉTAIL DES ACTIONS RÉALISÉES OU AMORCÉES EN 2014-2015 EN VUE D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS DANS LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

L'information sera présentée au rapport annuel 2014-2015 des ministères et des organismes.

54. POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, LISTE DE TOUS LES RAPPORTS (D'ÉVALUATION, DE VÉRIFICATION, D'ENQUÊTE OU AUTRES), ÉTUDES, AVIS, ANALYSES, ETC., PRODUITS PAR LE MINISTÈRE OU COMMANDÉS À UN ORGANISME OU UNE FIRME EXTERNE EN 2014-2015 EN INDIQUANT POUR CHACUN. PRÉCISER, POUR CHACUN, S'IL DÉCOULE D'UNE DEMANDE DU MINISTRE OU DU CABINET MINISTÉRIEL.
- le sujet;
  - la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
  - les coûts reliés à sa réalisation;
  - le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.